

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

DCM N° 90/46

MD/CB

Objet

Renégociation de prêts de
la Caisse Centrale Vendéenne
de crédit (Crédit Mutuel Océan)

DATE DE CONVOCATION

13 AVRIL 1990

DATE D'AFFICHAGE

13 AVRIL 1990

Nombre de conseillers
en exercice : 32

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le VINGT CINQ AVRIL à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUF, CANDAU, Mme LISIEN,
MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoint
MM. ALCHER, ALONSO, BARON, M. le BARRAUD, DUCHERON, MM. BUJARD,
CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI,
MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN,
REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. HUGENDBLER par M. LE GUEUF
Mme FONTAN par M. le Colonel MONNARD

Absents : MM. BARRIERE
EXCUSE

ABSENT : M. LACOTTE

M. Monsieur Jean-Luc ALCHER a été élu secrétaire.

REGISTRE MUNICIPAL
ROYAN, LE
16 MAI 1990
M. ALCHER

La Ville de ROYAN a contracté deux prêts
auprès de la Caisse Centrale Vendéenne de crédit.

En 1976 500.000 F au taux de 10,70 %
En 1977 500.000 F au taux de 11,00 %

Sur une durée de 15 Ans

Le capital restant dû sur ces deux contrats est :

117.578,93 F au 05/12/90
169.917,89 F au 05/06/90

TOTAL.... 287.496,82 F
arrondi.. 288.000,00 F

Il est proposé la consolidation de ces deux
contrats en un seul contrat d'une durée de 2 ans pour un
montant de 288.000 F au taux de 9,50 %.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. De contracter un prêt de 288.000 F destiné à refinancer deux contrats de prêts N° 1404247 du 10/05/77 et N° 14042137 du 16/11/76 auprès de la Caisse Centrale Vendéenne de crédit au taux de 9,50 % sur une durée de deux ans.

. D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le contrat à intervenir pour la réalisation de ce prêt.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les Membres Présents;
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
 H. LE GUEUT